


NOTE D'INFORMATION

Novembre 2021 Les effets de la réforme du lycée et du baccalauréat sur l'enseignement des SES

Cette étude porte sur l'évolution de l'enseignement de SES et du service des enseignant-e-s de sciences économiques et sociales dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique. Le nombre d'élèves suivant un enseignement de SES en seconde, première et terminale, ainsi que le nombre d'heures d'enseignement sont autrement répartis en 2020 qu'en 2018 du fait des modifications du statut de l'enseignement de SES et du choix des élèves. **Les sciences économiques et sociales apparaissent, avec les mathématiques et les disciplines technologiques de sciences de l'ingénieur, comme l'une des disciplines qui subit la plus forte baisse du nombre d'heures du fait de la réforme.**

► La réforme du lycée et du baccalauréat a entraîné des changements dans l'organisation du lycée. En seconde, l'enseignement de sciences économiques et sociales est passé du statut d'enseignement d'exploration (au choix avec principes fondamentaux de l'économie et de la gestion – PFEG) à un statut d'enseignement de tronc commun. En première et en terminale générale, les SES sont devenues un enseignement de spécialité que les élèves ont pu choisir parmi les trois suivis en première et les deux suivis en terminale.

Une forte augmentation du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES en seconde et en première

L'intégration des SES dans le tronc commun de la classe de seconde GT s'est logiquement traduite par une nette augmentation du nombre d'élèves suivant l'enseignement de SES en seconde  figure 1. A partir de la rentrée 2019-2020, l'ensemble des élèves de seconde GT suivent un enseignement de SES contre 84,5% des élèves de seconde GT en 2018-2019 ce qui conduit à une augmentation de 20,6% du nombre d'élèves suivant cet enseignement en seconde.

1 Evolution du nombre et de la part d'élèves suivant un enseignement de SES

Niveau	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution 18-20
Seconde	469 094	553 503	565 916	+ 20,6%
<i>Part parmi les élèves de 2^{nde} GT</i>	<i>84,5%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>+15.5 pts de %</i>
Première	127 333	151 496	169 981	+ 33,5%
<i>Part parmi les élèves de 1^{ère} Gale</i>	<i>33,4%</i>	<i>39,2%</i>	<i>44,0%</i>	<i>+ 10,6 pts de %</i>
Terminale	131 259	132 034	123 706	- 5,8%
<i>Part parmi les élèves de T^{ale} Gale</i>	<i>34,0%</i>	<i>34,1%</i>	<i>32,9%</i>	<i>-1,1 pts de %</i>
Total	727 686	737 033	859 603	+ 18,1%

Champ : Ensemble des élèves scolarisé-e-s en France métropolitaine + DROM, Public + Privé (hors contrat inclus)


Source : MEN-DEPP, RERS 2019, Tableaux statistiques Excel 108-113-114, 2020-2021

Dans le même temps la réforme du lycée a supprimé, à partir de la rentrée 2019, les séries de la filière générale en laissant la possibilité aux élèves d'associer (plus ou moins librement selon les établissements) trois enseignements de spécialité (4 heures hebdomadaires) qui viennent compléter les enseignements de tronc commun. Dans ce cadre, les SES sont devenues une spécialité de première particulièrement choisie par les élèves. En 2019-2020 les SES ont été choisies par 39,2% des élèves de première générale, et même par 44% d'entre elles/eux en 2020 alors que c'était 33,4% des élèves de voie générale qui étaient en première

ES. Ce succès de la spécialité SES conduit à une augmentation de 33,5% entre 2018 et 2020 du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES en première générale.

A partir de la rentrée 2020, la réforme s'est également appliquée en classe de terminale, les élèves choisissant alors deux enseignements de spécialité (six heures hebdomadaires) parmi les trois déjà choisis en classe de première générale. Si la spécialité SES est la plus conservée en terminale (plus de 80% des élèves qui avaient choisi la spécialité en première la conservent en terminale), cela induit néanmoins une baisse de 6% du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES en terminale par rapport à l'ancienne série ES. Au total le nombre d'élèves suivant un enseignement de SES augmenté de 13,6% en première et terminale et de 18,1% au total entre les rentrées 2018 et 2020.

Une augmentation du nombre d'élèves qui se traduit paradoxalement par une diminution du nombre d'heures assurées par des enseignant·e·s de SES


Une note récente de la DEPP ([NI 21.37, novembre 2021](#)) permet d'objectiver statistiquement les effets de la réforme sur les heures d'enseignement et sur les services des enseignant·e·s. La réforme du lycée s'est traduite par une baisse de 13,6% des heures assurées par les enseignant·e·s de SES, soit 9 429 heures d'enseignement, ce qui représente l'équivalent de 524 postes d'enseignant·e·s certifié·e·s  [figure 2](#). Comme on l'a vu cette perte d'heures ne peut pas s'expliquer par la diminution du nombre d'élèves. Elle est la conséquence de la perte des heures de TPE en première et de la diminution des heures d'AP, mais aussi de la baisse des heures d'enseignement à effectif réduit, de la réduction du nombre d'heures d'enseignement en première (de 5 à 4 heures) et de la disparition des spécialités de terminale ES. La diminution des heures d'AP et la disparition des TPE explique ainsi 63,4% des pertes d'heures en SES. La baisse a ainsi été particulièrement nette entre 2018-2019 et 2019-2020, année d'application de la réforme en classe de seconde et de première. Au final, l'intégration au tronc commun de seconde et le succès de la spécialité SES ne compensent pas les pertes d'heures liées à la disparition des TPE, des spécialités de terminale ES et à la diminution des heures d'accompagnement personnalisé utilisées pour travailler avec les élèves sur la méthodologie, notamment des épreuves de baccalauréat, travailler sur les points les plus techniques des programmes et permettre des remédiations.

2 Evolution du nombre d'heures assurées par les enseignant·e·s de SES

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution 18-20	
				En %	En nombre d'heures
Première - Terminale	69 469	62 499	60 040	- 13,6%	- 9 429
dont SES	50 953	48 404	53 712	+ 5,4%	+ 2 759
Dont TPE et AP et autres (spécialité de terminale ES, DGEMC, HGGSP, ...)	18 516	14 095	6 318	- 66,9 %	- 5 979 - 6 209

Champ : France métropolitaine + DOM - Public et privé sous contrat. Formations en terminale et première générale.

Source : MEN-DEPP, Note d'information 21.37, novembre 2021

Cette diminution du nombre d'heures assurées par les enseignant·e·s de SES en première et terminale est partiellement compensée par l'augmentation du nombre d'heures effectuées en seconde du fait du changement de statut de l'enseignement de SES en seconde. La note de la DEPP n'indiquant pas le nombre d'heures assurées en seconde, on ne peut donner un chiffre précis. Il est toutefois possible de proposer une estimation de ce nombre d'heures, à partir du nombre de divisions de seconde ou du nombre d'élèves suivant cet enseignement en seconde associé à la taille moyenne des groupes en sciences économiques et sociales  [figure 3](#).

Encadré. L'estimation du nombre d'heures de SES en seconde

L'estimation du nombre d'heures d'enseignement de SES en seconde a été réalisée suivant deux méthodes. Dans la première estimation (fourchette basse), le nombre d'heures de SES en seconde a été calculé en multipliant le nombre de divisions de seconde par le volume horaire de l'enseignement de SES (1h30), en appliquant, pour l'année 2018-2019, un ratio de 0,845 qui correspond à la proportion d'élèves qui suivaient un enseignement de SES en seconde GT. Cette méthode sous-estime le nombre d'heures assurées car elle ne tient pas compte des potentielles heures à effectif réduit qui peuvent exister dans les classes de seconde en SES.

La deuxième estimation (fourchette haute) divise le nombre d'élèves suivant l'enseignement de SES en seconde par le nombre d'élèves moyen par groupe en sciences économique et sociales dans l'ensemble des formations au lycée (seconde, première et terminale générale), disponible dans la note d'information 20.43 de la DEPP. Le nombre de groupes obtenus est alors multiplié par le volume horaire de l'enseignement de SES en seconde (1h30). Cette estimation permet de tenir compte des heures à effectif réduit mais repose sur un nombre d'élèves moyen par groupe pour l'ensemble des formations du lycée et pas seulement pour la classe de seconde. Si le nombre d'élèves moyen en seconde est supérieur au nombre d'élèves moyen en Première et Terminale, cette estimation surestime le nombre d'heures.

3 Evolution du nombre de division, de groupes et du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES en seconde et estimation du nombre d'heures assurées par les enseignant·e-s de SES en seconde

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution 18-20	
				En %	En nombre d'heures
Nombre d'élèves ayant des SES	469 094	553 503	565 916	+ 20,6%	
Nombre de divisions de secondes	14488	17 675	17 917	+ 23,7%	+ 5 144
Estimation basse (heures division)	21 732	26 513	26 876		
Nombre élève/groupe en SES (2^{nde} + 1^{ère} + Term)	26,1	26,7	26,7 (p)		
Estimation nombre de groupes de SES en 2^{nde}	17 973	20 714	21 116 (p)	+17,5%	+ 4 714
Estimation haute (heures groupes en 2^{nde})	26 960	31 071	31 674 (p)		

Champ : France métropolitaine + DOM - Public et privé sous contrat. Elèves scolarisés en seconde GT

(p) : données provisoires construites sur un nombre moyen d'élèves par groupe en 2020-2021 identique à celui de 2019-2020. La note d'information de la DEPP pour l'année 2020-2021 n'est pas encore parue.

Source : MEN-DEPP, NI 20.43, NI 21. ?

On peut probablement estimer le gain en nombre d'heures réalisées en seconde autour de 4500 à 5 500 heures de cours, ce qui compense environ la moitié des pertes horaires réalisées sur le niveau première et terminale. Au final, l'application de la réforme du lycée se traduit ainsi par une baisse du nombre d'heures enseignées en SES autour de 4000 à 5000 heures de cours, ce qui représente l'équivalent d'environ 250 postes d'enseignant·e-s certifié·e-s entre 2018 et 2020.

Une baisse du nombre d'heures de cours qui se traduit par une diminution du nombre d'enseignant·e-s de SES

Cette baisse d'environ 250 postes d'enseignant·e-s de SES en deux ans est confirmée par les données sur le nombre d'enseignant·e-s face à élèves et par les données récoltées par l'APSES à partir de l'analyse des créations/suppressions de postes actées dans les différents CTA/CTSD des académies au cours des deux dernières années.

La réforme s'est ainsi traduite par la suppression d'au moins 157 postes fixes d'enseignant·e-s dans les lycées publics entre la rentrée 2018-2019 et la rentrée 2020-2021. Si l'on ajoute les postes occupés par des enseignant·e-s non titulaires on observe une baisse de 232 enseignant·e-s de SES en charge d'élèves à l'année

entre l'année scolaire 2018-2019 et l'année scolaire 2020-2021, soit près de 4% du nombre d'enseignant-e-s en charge d'élèves [figure 4](#).

4 Evolution du nombre d'enseignant-e-s de SES et du nombre de postes fixes en SES

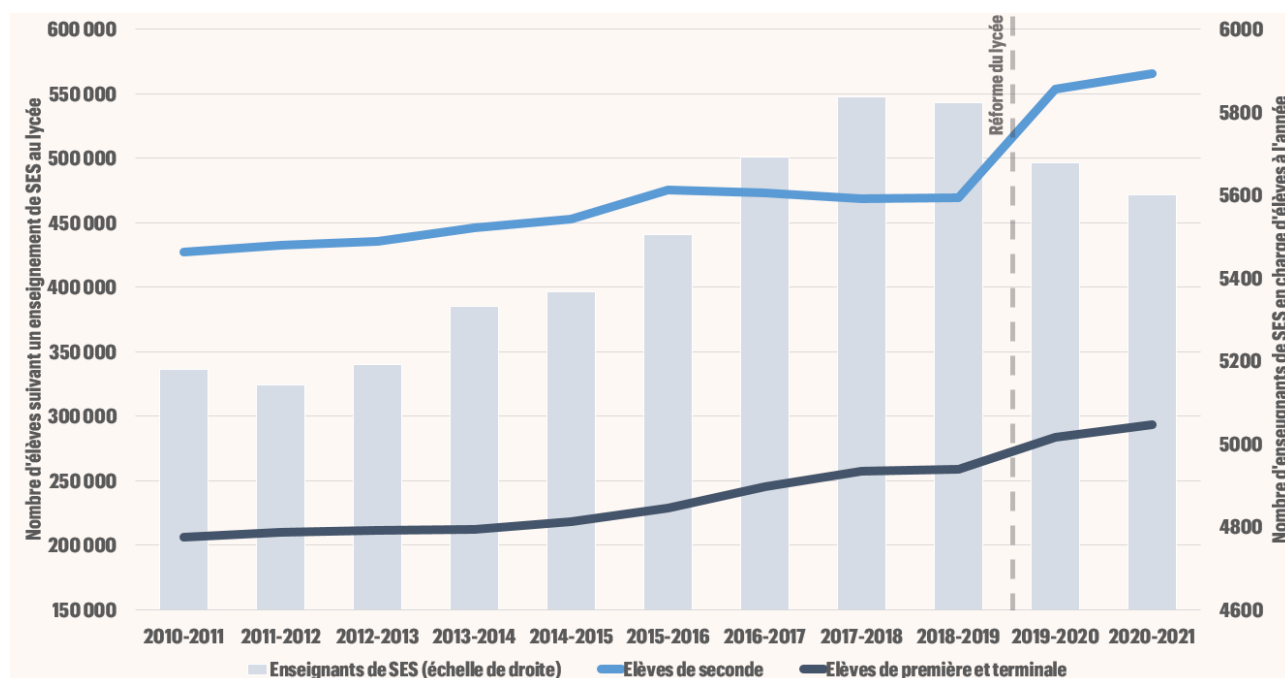
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution 18-20	
				En %	Total
Nombre d'enseignant-e-s de SES en charge d'élèves à l'année	5 823	5 676	5 600	- 3,8 %	- 223
<i>dont Public</i>	4 453	4 333	4 238	- 4,8 %	- 215
<i>dont Privé</i>	1370	1346	1 362	- 0,6 %	- 8
Nombre d'enseignant-e-s de SES (TZR non affecté-e-s à l'année inclus)	6 120	5 978	nd	nd	Nd
Nombre de postes fixes supprimés en CTA/CTSD à la rentrée		-74	-83	-	- 157

Champ : Enseignant-e-s de SES en France métropolitaine + DROM, Public + Privé pour le nombre d'enseignants de SES. Public seulement pour le nombre de postes fixes créées ou supprimés dans les lycées.

Source : MEN-DEPP, RERS 2019/2020/2021, HC 479, Données APSES.

Cette baisse du nombre d'enseignant-e-s de SES marque une rupture historique dans l'évolution de la discipline car elle se produit alors même que le nombre d'élèves suivant un enseignement de SES augmente fortement et est à son plus haut niveau [figure 5](#).

5 Evolution du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES et du nombre d'enseignant-e-s de SES depuis 2010-2011

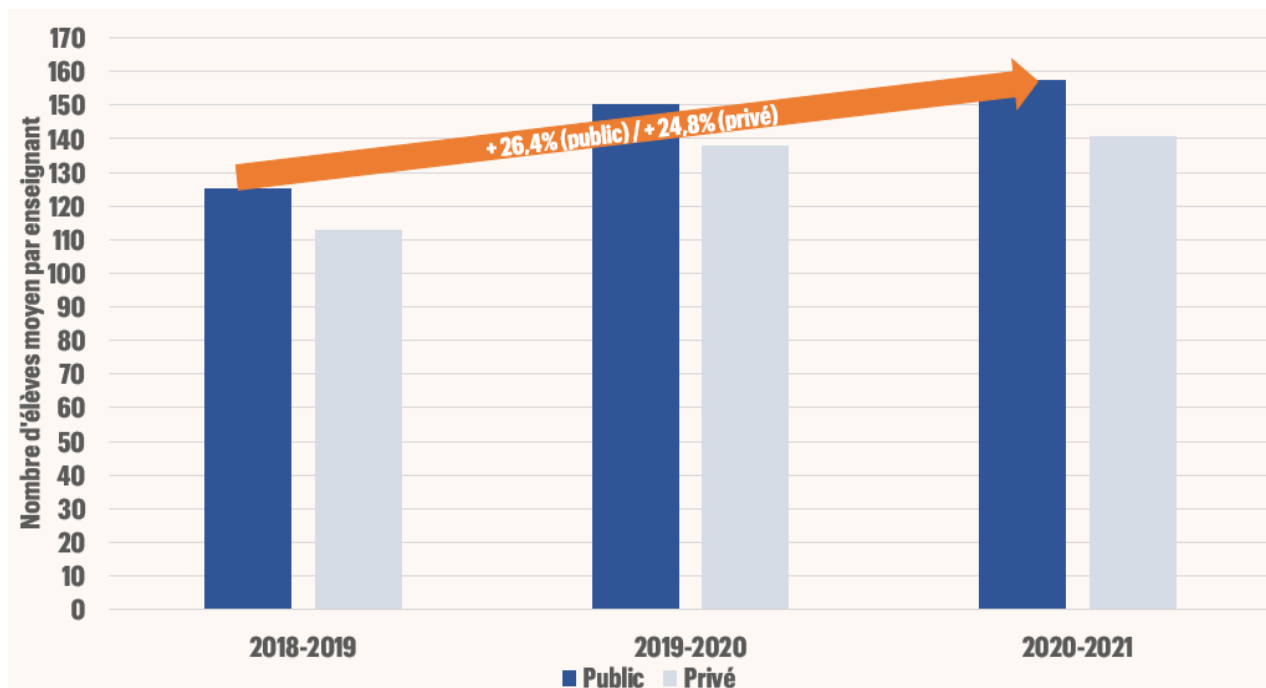


Champ : France métropolitaine + DOM - Public et privé. Formations générales et technologiques en lycée.

Source : MEN-DEPP, RERS 2011-2021, TSE 108-113-114

Cette baisse du nombre d'enseignant-e-s, alors même que le nombre d'élèves suivant un enseignement de SES a augmenté de 20%, se traduit par une dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignant-e-s. Alors qu'en 2018-2019, un-e enseignant-e de SES du public avait en charge en moyenne 125 élèves suivant un enseignement de SES, en 2020-2021 il ou elle doit assurer le suivi d'en moyenne 158 élèves, soit une augmentation de 26,4% [figure 6](#). Chaque enseignant-e de SES a ainsi, depuis la réforme, pris en charge en moyenne une classe en plus.

6 Evolution du nombre moyen d'élèves par enseignant-e de SES

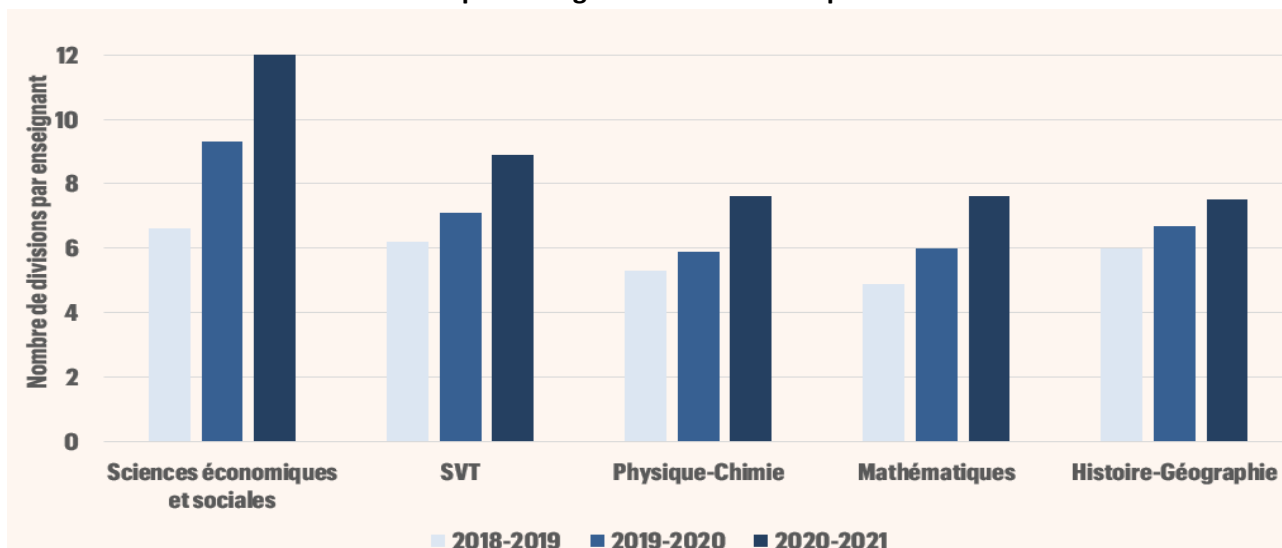


Champ : Ensemble des élèves scolarisés en France métropolitaine + DROM, Public + Privé (hors contrat inclus)

Source: MEN-DEPP, RERS 2019/2020/2021, TSE 108-113-114, 2020-2021

A cette augmentation du nombre d'élèves moyen par enseignant-e s'ajoute une dispersion de ses élèves dans des classes différentes du fait de la réforme et de l'organisation des groupes de spécialités. Les élèves qui suivent un enseignement de spécialité SES en première et en terminale peuvent maintenant venir de classes différentes. Alors qu'à la rentrée 2018-2019 un-e enseignant-e de SES donnait des cours à des élèves appartenant en moyenne à 6,6 classes différentes, à la rentrée 2020 iel donne des cours à des élèves appartenant à 12 classes différentes, soit presque deux fois plus. [figure 7.](#)

7 Evolution du nombre de division par enseignant-e selon la discipline



Lecture : A la rentrée 2020, un-e enseignant-e qui assure des cours de SES au lycée donne des cours à des élèves appartenant à 12 classes différentes contre 6,6 en 2018.

Champ : France métropolitaine + DOM - Public et privé sous contrat. Formations générales et technologiques en lycée.

Source : MEN-DEPP, NI 21.37